



PREMIER MINISTRE



LA **RÉFORME**
DE L' **ADMINISTRATION**
TERRITORIALE DE L' **ÉTAT**

L'État en mouvement

Novembre 2009

Des services d'Etat intégrés et plus lisibles

1. Les principes de la réforme

2. Les services de l'Etat en région

- Principes d'organisation
- Schéma d'organisation

3. Les services de l'Etat en département

- Principes d'organisation
- Schéma d'organisation

4. Travailler autrement en préservant un service public de qualité

- Une nouvelle façon de travailler
- Des garanties pour les agents
- Un service public de qualité

1 - Les principes de la réforme

Des services d'Etat intégrés et plus lisibles

- **Améliorer le service rendu au public** en regroupant les services et en rassemblant les compétences.
- **Mieux prendre en compte la décentralisation et renforcer les services de l'Etat sur les missions prioritaires.**
- **Mieux associer les différentes cultures et compétences ministérielles.**
- **Eviter les doublons** et renforcer la mutualisation des fonctions support.

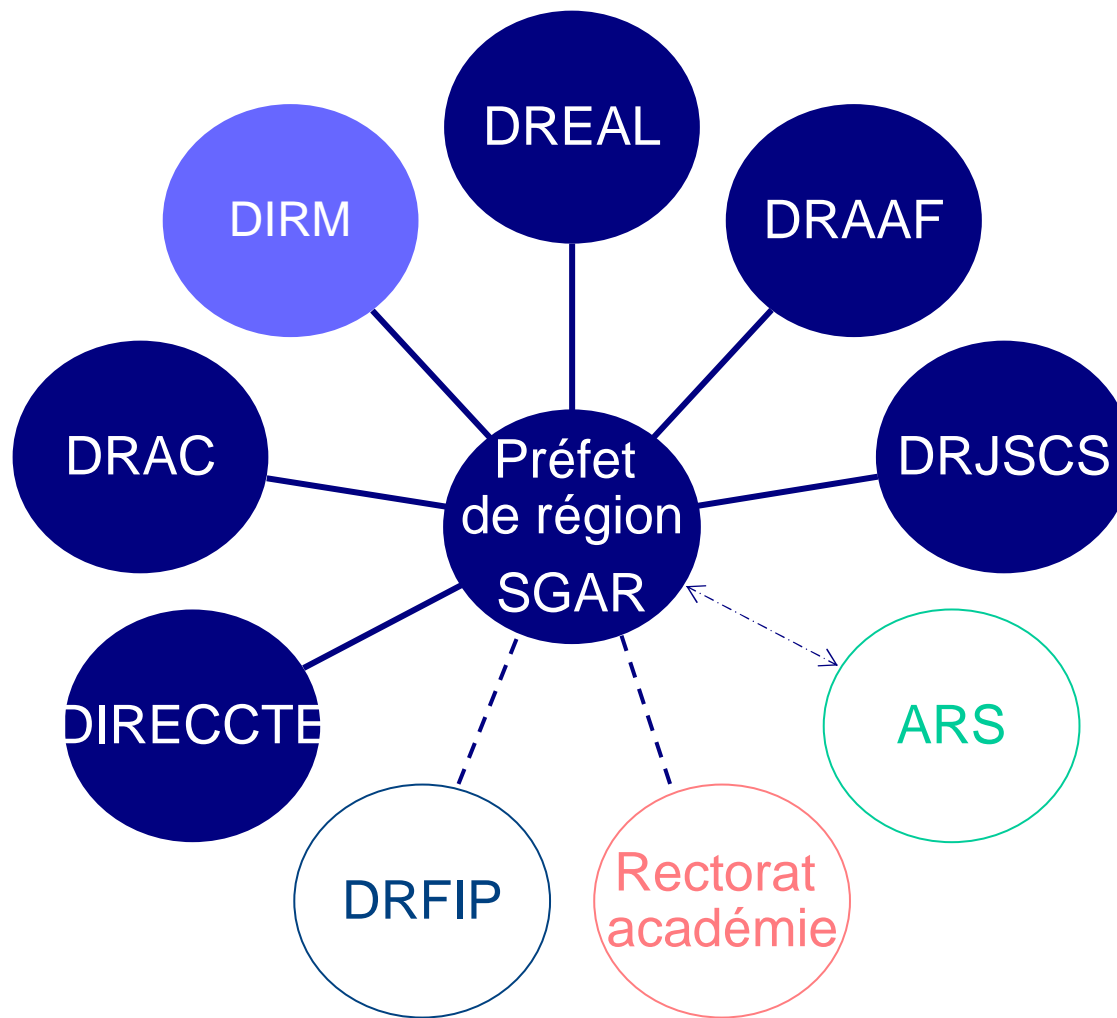
2 – Les services de l'Etat en région

Les services de l'Etat en région :

principes d'organisation

- Le niveau régional devient le **niveau de droit commun du pilotage des politiques publiques.**
- **Les structures régionales** exercent des compétences correspondant au périmètre des ministères.
- **Les préfets de région ont autorité sur les préfets de département** dans le cadre de leur mission de pilotage des politiques publiques.
- **Les missions en matière de santé sont regroupées au sein d'agences régionales de santé.**
- **Des directions interrégionales de la mer** assureront la cohérence de l'action des services chargés des politiques de la mer et du littoral.

Les services de l'Etat en région : organisation cible



DRAC = direction régionale des affaires culturelles

DIRM = direction interrégionale de la mer = DRAM + phares et balises (DDE) + coord. environnementale façade (DIREN)

DREAL = direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement = DRE + DRIRE (hors DI et métrologie) + DIREN

DRAAF = direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt = DRAF + SV

DRJSCS = direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale = DRJS + DRASS hors santé

DIRECCTE = direction régionale des entreprises, de la concurrence et de la consommation, du travail et de l'emploi = DRTEFP + DDTEFP + DRCCRF + DRT + DRCA + DRCE + DRIRE (DI et métrologie)

DRFIP = TPGR + services fiscaux

ARS = agence régionale de santé = ARH + GRSP + URCAM + DRASS et DDASS hors cohésion sociale + CRAM

Les services de l'Etat en région :

Principes d'organisation sur le plan départemental

- Des **unités territoriales** des directions régionales :
 - **DIRECCTE - travail et emploi** (principalement ex – direction départementale du travail et de l'emploi - DDTEFP) ;
 - **DRAC - culture** (ex- service de l'architecture et du patrimoine – SDAP) ;
 - **DREAL - environnement et sécurité industrielle** (ex-subdivision de la direction régionale de la recherche et de l'environnement - DRIRE).

- Les agences régionales de santé disposeront de **délégations territoriales (au moins une par département)**

- **Les DIRM** comprennent les CROSS, les centres de sécurité des navires et travailleront en relation avec les délégations à la mer et au littoral (DML) au sein des directions départementales des territoires et de la mer (DDTM).

Les services de l'Etat en région : calendrier

- La mise en place des nouvelles **directions régionales ou interrégionales sera réalisée au plus tard en janvier 2010** (sauf Ile-de-France et outre-mer).

- Les **agences régionales de la santé (ARS)** seront opérationnelles au plus tard au 1er juillet 2010.

Pendant la période transitoire, les fonctions sanitaires et médico-sociales resteront exercées par les structures DRASS/DDASS.

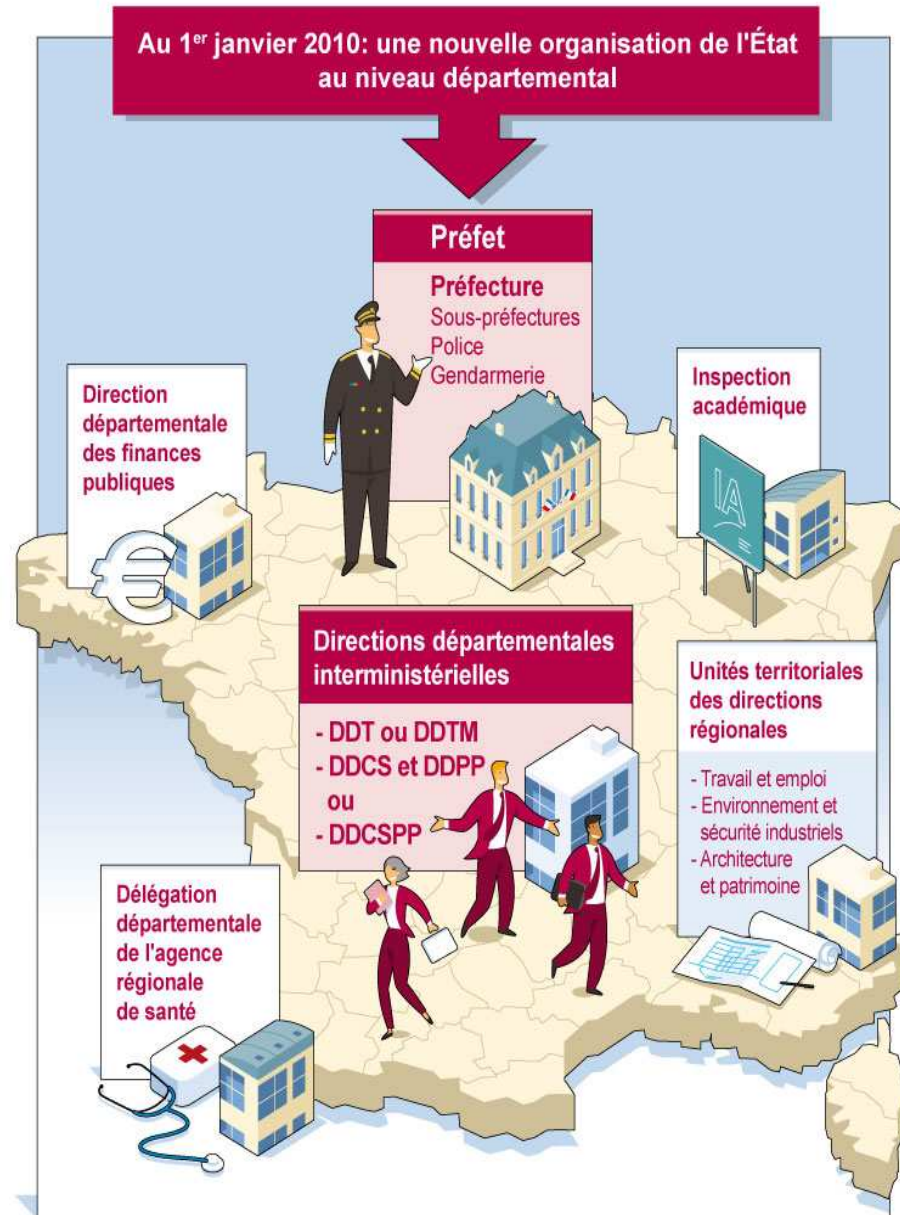
3 – Les services de l'Etat en département

Les services de l'Etat en département :

principes d'organisation

- **L'administration départementale est organisée en fonction des besoins de la population.**
- **La plupart des directions départementales actuelles sont regroupées en 2 ou 3 directions départementales interministérielles, selon la taille du département.**
- Certaines structures départementales actuelles sont remplacées par des **unités territoriales** de directions régionales (culture, travail et emploi, environnement et sécurité industrielle).
- L'agence régionale de santé (ARS) sera représentée par une délégation territoriale.
- Le secteur maritime est intégré dans les DDTM sous forme de délégations à la mer et au littoral (DML).

Les services de l'Etat en département : schéma d'organisation générale



La direction départementale des territoires et de la mer (DDTM)

- **La direction départementale des territoires et de la mer (DDTM)** met en œuvre les politiques d'aménagement et de développement durables des territoires :
politique agricole, urbanisme, logement, prévention des risques naturels, transports, **sécurité portuaire, gens de mer et pêche...**

- Elle est constituée à partir de :
 - la direction départementale de l'équipement (DDE)
 - la direction départementale de l'agriculture et de la forêt (DDAF)
 - **la direction départementale ou interdépartementale des affaires maritimes (DDAM ou DIDAM)**
 - une partie des services « environnement » des préfetures.

La direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) - *Schéma à 3 directions*

- La **direction départementale de la cohésion sociale (DDCS)** met en œuvre :
 - les politiques sociales et celles en faveur de la jeunesse, des sports, de la vie associative et de l'éducation populaire.

- **Elle regroupe :**
 - la direction départementale de la jeunesse et des sports (DDJS) ;
 - les pôles sociaux des directions départementales des affaires sanitaires et sociales (DDASS) ;
 - les services des préfectures chargés des questions sociales ;
 - la mission départementale pour le droit des femmes et l'égalité entre les hommes et les femmes.

La direction départementale de la protection de la population (DDPP) - *Schéma à 3 directions*

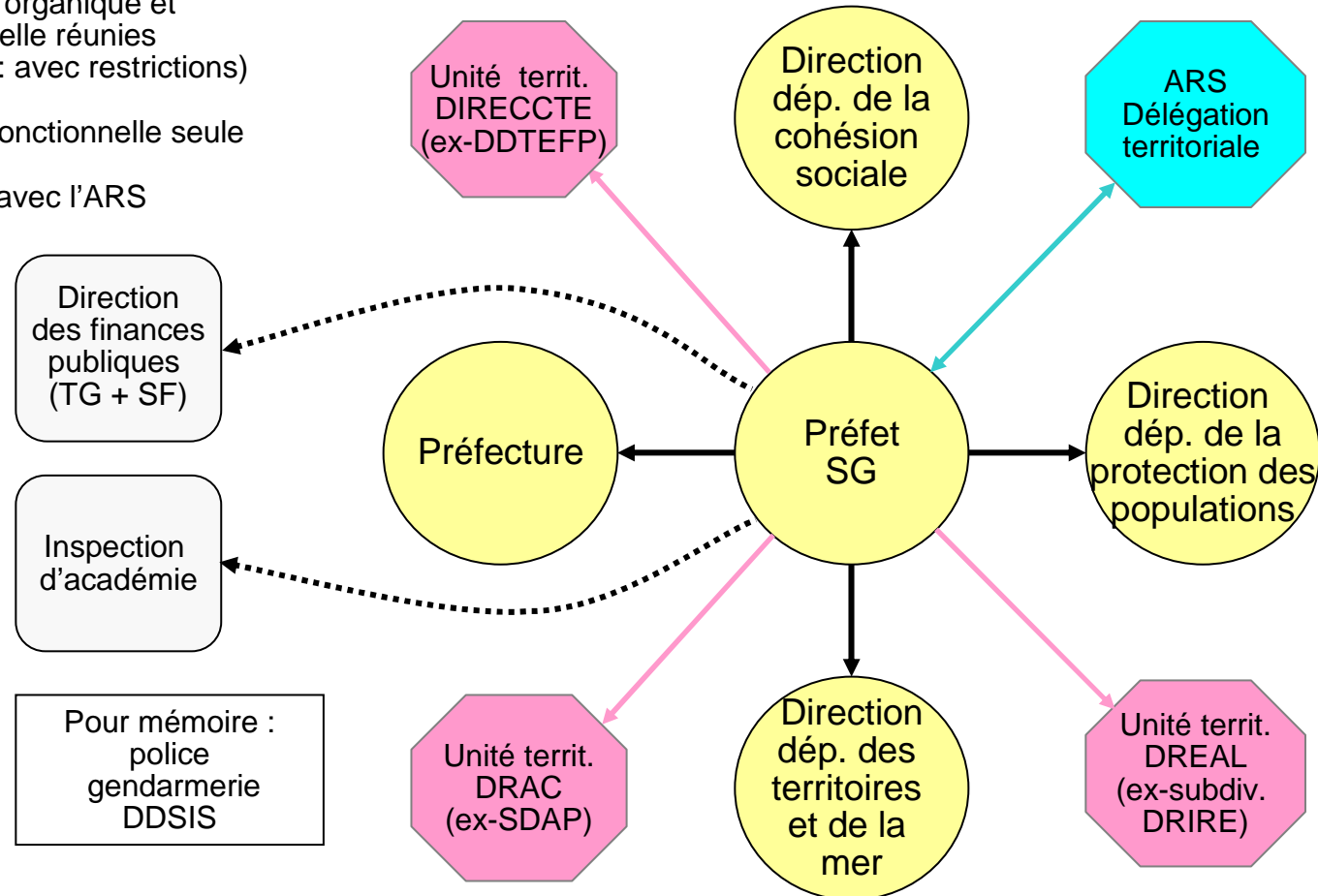
- **La direction départementale de la protection de la population (DDPP)** met en œuvre les politiques de protection de la population :
 - protection économique des consommateurs, sécurité des produits et des services, hygiène des produits alimentaires, santé animale, protection des animaux, surveillance biologique du territoire...
 - *éventuellement, prévention des risques pour les établissements recevant du public...*

- **Elle regroupe :**
 - la direction départementale des services vétérinaires (DDSV) ;
 - les services de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (UDCCRF) ;
 - *éventuellement, une partie de la préfecture (établissement recevant du public...).*

Organisation départementale

- Schéma à 3 directions

- ← Autorités organique et fonctionnelle réunies (pointillé : avec restrictions)
- ← Autorité fonctionnelle seule
- ↔ Relation avec l'ARS



La direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) - *Schéma à 2 directions*

■ La **DDCSPP** met en œuvre :

- les politiques sociales et celles en faveur de la jeunesse, des sports, de la vie associative et de l'éducation populaire ;
- les politiques de protection de la population : protection économique des consommateurs, sécurité des produits et des services, hygiène des produits alimentaires, santé animale, protection des animaux, surveillance biologique du territoire...

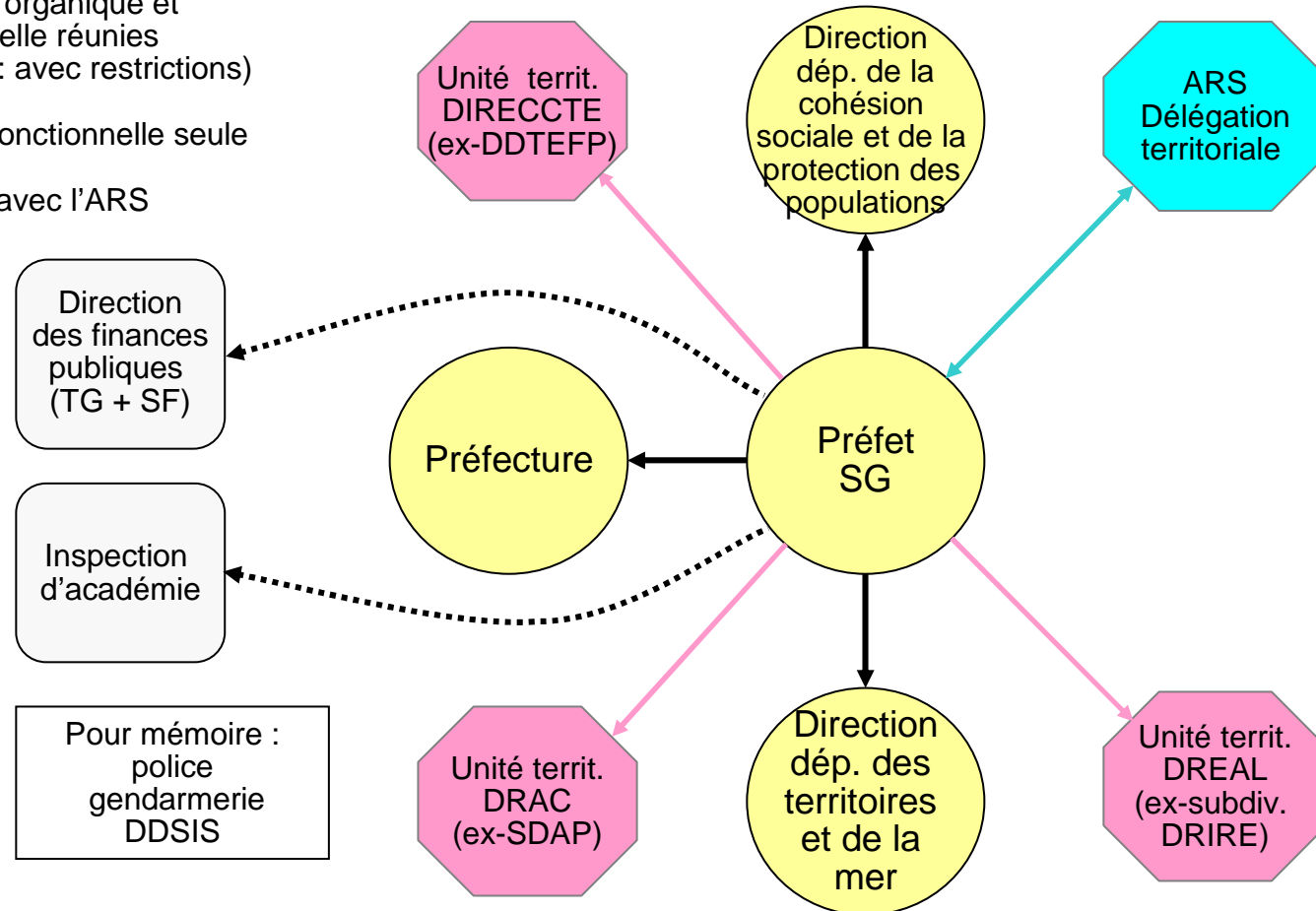
■ Elle regroupe :

- la direction départementale de la jeunesse et des sports (DDJS) ;
- les pôles sociaux des directions départementales des affaires sanitaires et sociales (DDASS) ;
- les services des préfetures chargés des questions sociales ;
- la mission départementale pour le droit des femmes et l'égalité entre les hommes et les femmes ;
- la direction départementale des services vétérinaires (DDSV) ;
- les services de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (UDCCRF).

Organisation départementale

- Schéma à 2 directions

- ← Autorités organique et fonctionnelle réunies (pointillé : avec restrictions)
- ← Autorité fonctionnelle seule
- ↔ Relation avec l'ARS



4 - Une nouvelle façon de travailler dans le respect des agents et du service public

Une nouvelle façon de travailler

■ Collégialité

- Articulation de l'action de l'Etat entre un niveau régional de pilotage et de coordination et un niveau départemental de mise en œuvre locale.
- Collégialité autour du préfet de région, des DR et des préfets pour définir les grandes orientations de politiques publiques et répartir les moyens de l'Etat entre les départements.

■ Subsidiarité et mutualisation des compétences

- Allocation de la responsabilité d'une action publique à l'entité la plus proche capable de résoudre le problème.
- Travail en réseau de compétence entre le niveau régional, voire national, et le niveau départemental.

■ Transversalité des réponses

- Unité de l'Etat.
- Examen pluridisciplinaire des dossiers.

Des garanties pour les agents

- **Maintien des garanties statutaires des agents :**
 - ils continuent à relever de leur corps actuel et bénéficient des mêmes garanties en termes de déroulement de carrière ;
 - leur rémunération continue à être déterminée par le ministère gestionnaire.

- **Nouvelles possibilités de mobilité géographique ou fonctionnelle avec des bourses d'emploi interministérielles :**
 - Dans les zones faiblement attractives, le recrutement sera facilité.

- **Les personnels et leurs représentants ont été associés à la mise en œuvre de la réforme :**
 - concertation informelle ou formelle ;
 - information en continu des agents ;
 - séminaires de cadres, assemblées générales des personnels ;
 - démarche de projet de service...

Un service public de qualité

La très grande majorité des agents continueront à exercer leurs fonctions actuelles :

- vos interlocuteurs techniques ne changent pas ;
- mais ils sont amenés à travailler de façon décloisonnée.

Par exemple :

- ✓ *l'instruction d'un permis de construire au sein de la DDT intégrera mieux les préoccupations environnementales et les règles en matière de terres agricoles ;*
- ✓ *L'intervention des services de la jeunesse et des sports en zone « politique de la ville » prendra en compte l'ensemble de la problématique de cohésion sociale*
- ✓ *La question de l'hébergement des demandeurs d'asile sera traitée par le même service que celui qui traite de la demande d'asile ;*
- ✓ *Les services de la concurrence, consommation et répression des fraudes et des services vétérinaires organiseront plus facilement des contrôles conjoints en matière de sécurité de l'alimentation.*